

Fiche de prévision et d'aide à la décision du 22/02/2021 à 12h30

Seuil dépassé ou pouvant l'être de J-2 à J+1, vigilance pour les prochaines 24 heures

Episode : Mixte			Rappel vigilance et dispositif jours précédents		Seuil dépassé (J-2 et J-1) ou pouvant l'être (J et J+1)					Vigilance prochaines 24 heures
Polluant : Particules PM10			Date premier jour vigilance	Dernières 24 heures		J-2	J-1	J	J+1	
Département	Nom zone	N° Zone		Vigilance	Dispositif préfectoral					20/2
01	Bassin lémanique	5					50			
	Ouest Ain	6					50			
	Zone alpine Ain	12					50			
03	Allier	21								
07	Ouest Ardèche	7						50		
	Vallée du Rhône	9						50		
15	Cantal	20								
26	Est Drôme	4						50		
	Vallée du Rhône	9						50		
38	Bassin grenoblois	1						50		
	Bassin lyonnais / Nord-Isère	2						50		
	Zone alpine Isère	14						50		
42	Contreforts du Massif Central	3						50		
	Bassin stéphanois	11						50		
43	Haute-Loire	18								
63	Puy-de-Dôme	19								
69	Bassin lyonnais / Nord-Isère	2						50		
	Zone des Côteaux	16						50		
73	Vallées Maurienne-Tarentaise	10						50		
	Zone alpine Savoie	15						50		
	Zone urbaine des Pays de Savoie	17						50		
74	Bassin lémanique	5						50		
	Vallée de l'Arve	8						50		
	Zone alpine Haute-Savoie	13						50		
	Zone urbaine des Pays de Savoie	17						50		

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes  
Nous contacter : 04 56 59 91 01 / [astreinteaura@atmo-aura.fr](mailto:astreinteaura@atmo-aura.fr)

Visualiser les cartes de pollution : <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/monair/prevision>

Une masse d'air chaud en provenance du sud chargée de particules d'origine désertique atteint la région ce matin. Dans ces conditions, on constate une forte augmentation des concentrations de particules présentes dans l'air et le seuil d'information et recommandations pourrait être atteint ce lundi 22 février. Une vigilance jaune est donc activée sur le bassin Lémanique, l'ouest Ain et la zone alpine Ain.

Une masse d'air chaud en provenance du sud chargée de particules d'origine désertique atteint la région ce matin. Dans ces conditions, on constate une forte augmentation des concentrations de particules présentes dans l'air et le seuil d'information et recommandations pourrait être atteint ce lundi 22 février. Une vigilance jaune est donc activée sur l'ouest Ardèche et la vallée du Rhône.

Une masse d'air chaud en provenance du sud chargée de particules d'origine désertique atteint la région ce matin. Dans ces conditions, on constate une forte augmentation des concentrations de particules présentes dans l'air et le seuil d'information et recommandations pourrait être atteint ce lundi 22 février. Une vigilance jaune est donc activée sur l'est Drôme et la vallée du Rhône.

Une masse d'air chaud en provenance du sud chargée de particules d'origine désertique atteint la région ce matin. Dans ces conditions, on constate une forte augmentation des concentrations de particules présentes dans l'air et le seuil d'information et recommandation pourrait être atteint ce lundi 22 février. Une vigilance jaune est donc activée sur la zone alpine Isère, le bassin grenoblois et la bassin lyonnais/nord Isere.

Une masse d'air chaud en provenance du sud chargée de particules d'origine désertique atteint la région ce matin. Dans ces conditions, on constate une forte augmentation des concentrations de particules présentes dans l'air et le seuil d'information et recommandations pourrait être atteint ce lundi 22 février. Une vigilance jaune est donc activée sur le bassin Stéphanois et les contreforts du Massif Central.

Une masse d'air chaud en provenance du sud chargée de particules d'origine désertique atteint la région ce matin. Dans ces conditions, on constate une forte augmentation des concentrations de particules présentes dans l'air et le seuil d'information et recommandations pourrait être atteint ce lundi 22 février. Une vigilance jaune est donc activée sur le bassin Lyonnais/Nord Isere. et la zone des Côteaux

Une masse d'air chaud en provenance du sud chargée de particules d'origine désertique atteint la région ce matin. Dans ces conditions, on constate une forte augmentation des concentrations de particules présentes dans l'air et le seuil d'information et recommandations pourrait être atteint ce lundi 22 février. Une vigilance jaune est donc activée sur la vallée de la Maurienne, la zone alpine Savoie et la zone urbaine des Pays de Savoie

Une masse d'air chaud en provenance du sud chargée de particules d'origine désertique atteint la région ce matin. Dans ces conditions, on constate une forte augmentation des concentrations de particules présentes dans l'air et le seuil d'information et recommandations pourrait être atteint ce lundi 22 février. Une vigilance jaune est donc activée sur le bassin Lémanique, la vallée de l'Arve, la zone alpine Haute Savoie et la zone urbaine des Pays de Savoie

Commentaire global

Lundi 22 février, les concentrations de particules PM10 sont en nette augmentation ce matin en lien avec une masse d'air chaud en provenance du sud chargée de particules d'origine désertique. La hausse a d'abord été observée sur la partie ouest de la région, notamment dans quelques secteurs auvergnats, ainsi que dans les bassins stéphanois et lyonnais. D'après les modèles de prévision, la partie est de la région sera touchée à son tour en journée alors que l'Auvergne deviendrait moins exposée. Cette situation motive la vigilance pollution sur la partie rhônalpine de la région, car il existe un risque de franchir le seuil d'information pour les particules PM10 (50 µg/m3 en moyenne sur 24 heures) pour de nombreux territoires.

Mardi 23 février, la masse d'air chaud devrait se dissiper vers les nord-est de la région et la qualité de l'air devrait par conséquent progressivement s'améliorer. Toutefois, les concentrations pourraient rester assez élevées au moins une partie de la journée sur le sillon alpin et les zones alpines

Légende

- Pas de vigilance particulière (pas de seuil dépassé)
- Vigilance jaune - Dépassement ponctuel (1 jour, à J ou J+1) du seuil d'information
- Vigilance orange - Dépassement ponctuel (1 jour, à J ou J+1) du seuil d'alerte premier niveau, ou dépassement persistant (2 ou consécutifs) du seuil d'information, de J à J+1
- Vigilance rouge - Dépassement ponctuel (1 jour, à J ou J+1) du seuil d'alerte deuxième ou troisième niveau, ou dépassement persistant (2 jours consécutifs ou plus) du seuil d'alerte premier niveau, ou dépassement persistant (4 jours consécutifs ou plus) du seuil d'information, de J-2 à J+1

IMPORTANT :

\* Une fois en vigueur, la vigilance est maintenue à son niveau maximal atteint (orange ou rouge selon les cas) tant qu'il existe un risque de dépassement de seuil pour la journée en cours (J), le lendemain (J+1) ou le surlendemain (J+2), il n'y a pas d'abaissement de niveau de vigilance. Il est mis fin à la vigilance lorsqu'il n'y a plus de risque de dépassement sur ces trois échéances.

\* Dans le cas où des dépassements de seuils (ou prévisions de dépassements de seuils) seraient enregistrés pour plusieurs polluants (possible notamment pour des épisodes "hiver" ou "combustion" avec présence simultanée de particules et d'oxydes d'azote), une fiche par polluant sera émise. Le niveau de vigilance global de la zone considérée sera alors le niveau le plus élevé de tous les polluants.

- = Tendance d'évolution des concentrations : **stabilité**
- Tendance d'évolution des concentrations : **baisse**
- + Tendance d'évolution des concentrations : **hausse**
- 50 Valeur du seuil dépassé (ou pouvant l'être) en µg/m3 : **information**
- 80 Valeur du seuil dépassé (ou pouvant l'être) en µg/m3 : **alerte - 1<sup>er</sup> niveau**

- INF Dispositif préfectoral au niveau **information**
- ALE1 Dispositif préfectoral au niveau **alerte N1**
- ALE2 Dispositif préfectoral au niveau **alerte N2**